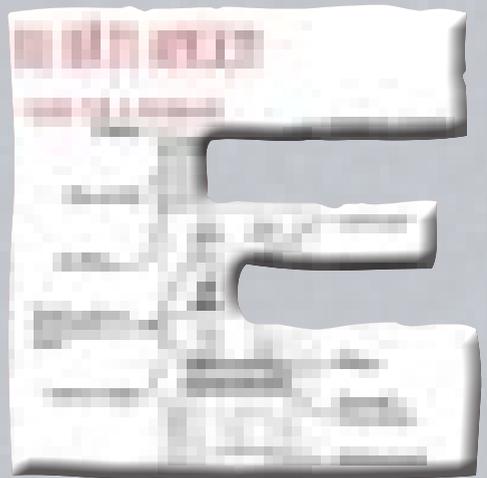




RAPPORT D'ACTIVITES 2015



6
LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

11
L'AIDE À LA DÉCISION ET
L'ACCOMPAGNEMENT

12 LE CONSEIL AUX ASSOCIATIONS

14 LE CONSEIL AUX COMMUNES

31 LE CONSEIL AUX EPCI

35
INFORMER SENSIBILISER COMMUNIQUER

47
PARTICIPATION A DES COMMISSIONS /
REUNIONS

51
L'UNION REGIONALE DES CAUE

59
DOCUMENTATION

73
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

77
L'ÉQUIPE

79
DÉMÉNAGEMENT DU CAUE DANS DE
NOUVEAUX LOCAUX

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

«Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales, nommée par le conseil d'administration le 7 septembre 2015, je suis attachée à sa mission de service public de proximité, qui rentre parfaitement dans un dispositif établi par le Conseil Départemental.

Le CAUE 66, méritant d'être mieux connu assure quatre missions essentielles à travers une approche à la fois technique et culturelle :

- . Conseiller les particuliers et les associations
- . conseiller les collectivités
- . Coordonner-concerter
- . Former sensibiliser

A l'attention de trois principaux types de publics :

- . Citoyens
- . Collectivités (élus)
- . Administrations

Les citoyens ayant un projet d'aménagement, de réhabilitation ou de construction peuvent, en toute indépendance, bénéficier d'un conseil technique global gratuit, avant de s'engager contractuellement, administrativement et financièrement dans une opération.

Le conseil auprès des collectivités est une mission importante pour la majorité des CAUE. Elle occupe 43% de l'activité du CAUE 66 pour 43 dossiers traités concernant des projets d'aménagement urbains, des réhabilitations de bâtiment, des projets d'urbanisme et d'animations culturelles.

Les actions de sensibilisation font partie des missions phares des CAUE. Elles représentent, globalement, 40 % de l'activité du CAUE 66.

Ainsi, en 2015, 300 élèves des écoles et lycées des P-O ont été sensibilisés aux métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ; sur la cartographie et la lecture de plans et sur le patrimoine, en général.

Une trentaine de guides-conférenciers, rattachés aux deux Pays et Villes d'Art et d'Histoire du département (Ville de Perpignan et Vallée catalanes du Tech et du Ter), ont été sensibilisés aux matériaux et techniques de construction de l'architecture du XX^e siècle.

Plus d'une centaine d'élus et techniciens ont été sensibilisés tant sur la mise en place de jardins familiaux que sur la gestion du végétal dans les aménagement urbains.

31580 personnes ont pu être sensibilisés, sur le site de Paulilles, avec l'exposition sur l'utilisation du liège dans l'architecture et le design.

Plus de 150 agents instructeurs des collectivités ont été informés sur le fonctionnement du CAUE et sensibilisés sur la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme.

En octobre 2015 , avec « Les Rencontres de Perpignan », le CAUE 66 a accueilli, sur deux journées, avec l'appui du Département, les Présidentes et Présidents, les administrateurs et l'ensemble des personnels des treize CAUE des régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées, afin de travailler sur la mise en place de la future grande région et préparer, à partir des valeurs fondatrices du réseau CAUE (humanisme, solidarité, qualité, innovation) des propositions dans le cadre de la recomposition territoriale.

Le CAUE 66, pour l'année à venir, attaché à son territoire et à la sauvegarde de la proximité, poursuivra sa mission de service public, qui s'adresse à tous les publics, véritable outil d'accompagnement vers et dans le mieux logement.»



PRÉSIDENTE
TOUSSAINTE CALABRESE

Présidente du CAUE
Vice-Présidente du Conseil
Départemental
Conseillère Départementale
du Canton de Perpignan V



CONSEILLER





LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Il concerne les particuliers désirant faire construire, restaurer, réhabiliter ou aménager un terrain, un jardin... confrontés à des difficultés de conception, un dispositif d'autorisation relativement complexe ainsi qu'à de nombreux refus administratifs.

Les conseils se font exclusivement oralement à l'aide de quelques supports comme des croquis d'explication, la présentation de documentations, la remise de dépliants du CAUE relatifs à chaque type de conseil... La durée de l'entretien est variable : entre une et trois heures. Le CAUE peut aussi accompagner des groupes de personnes souhaitant mettre en place un projet d'autopromotion.

INTERVENANT HORS DU CHAMP DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION, COMME LA LOI LE PRÉVOIT, LA MISSION DE CONSEIL DU CAUE CONSISTE À FOURNIR DES INFORMATIONS GÉNÉRALES (CULTURELLES, TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES) ET SURTOUT À PROPOSER UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION D'UN PROJET À DES « MAÎTRES D'OUVRAGES » NON-PROFESSIONNELS.

Une fiche de liaison a été mise au point pour tenir informés les services instructeurs (Directions Départementales des Territoires et de la Mer DDTM, Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine STAP, Communautés de Communes) des orientations données, en matière d'urbanisme, par le CAUE.

Pour résumer, le CAUE :

- * **n'intervient pas dans le processus d'instruction** de demandes d'autorisation de travaux,
- * **ne donne pas d'avis sur les projets réalisés par des architectes ou des paysagistes** sauf si ceux-ci le demandent directement,
- * **ne réalise ni esquisse de projet, ni plan, ni descriptif ou quantitatif** même succinct ou toute production assimilable à des prestations de maîtrise d'œuvre.

Les conseils aux particuliers se font en général dans les locaux du CAUE mais nous organisons également des permanences sur les territoires et participons régulièrement à des salons ou manifestations diverses telles que la Journée d'accueil des nouveaux Catalans organisée par le Conseil Départemental chaque année au début du mois d'octobre. Cette journée est l'occasion, à elle seule, de conseiller au moins une centaine de personnes. Les assistances dé-localisées mensuelles ont été supprimées.

En 2015, le CAUE a participé également au Salon Alternatiba en octobre ainsi qu'à la journée portes ouvertes du Château de l'Esparrou à Canet en avril. Nous estimons avoir renseigné également une centaine de personnes lors de ces deux manifestations qui ont accueilli un grand public.

BILAN 2015:

LE TEMPS CONSACRÉ AUX CONSEILS AUX PARTICULIERS A ÉTÉ DE **373** HEURES
POUR UN TOTAL DE **263** CONSEILS

103 CONSEILS PERSONNALISÉS DONT :

- 70 Conseils sur rendez-vous
- 33 Conseils par mail, courrier ou téléphone
- 37 Particuliers ont été réorientés vers un autre organisme dont :
 - 15 vers l'ADIL
 - 5 vers le STAP
 - 17 vers d'autres organismes (DDTM, EIE, ...)



Type d'ouvrage



Nature du projet

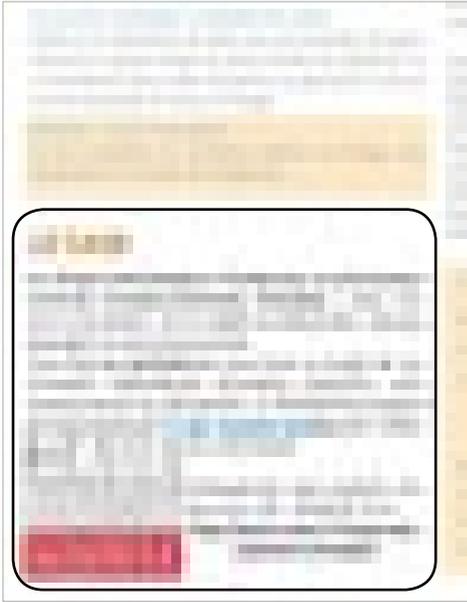


Origine du conseil

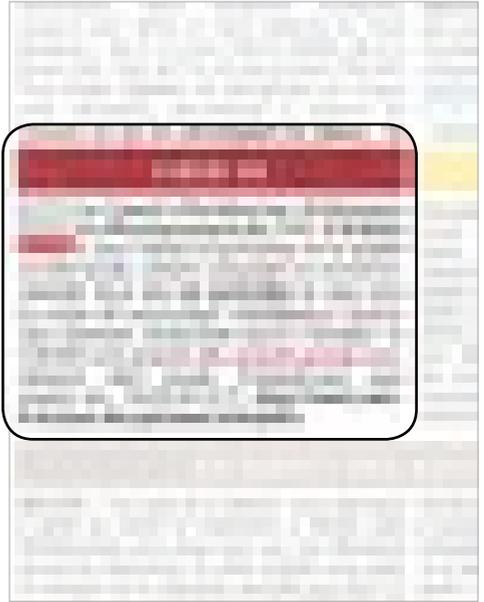
160 CONSEILS DONNÉS LORS DE SALONS DONT

- 80 à la Journée d'accueil des nouveaux catalans
- 50 au Village des alternatives le 18 octobre
- 30 à la Journée portes ouvertes du Château de l'Esparrou le 26 avril

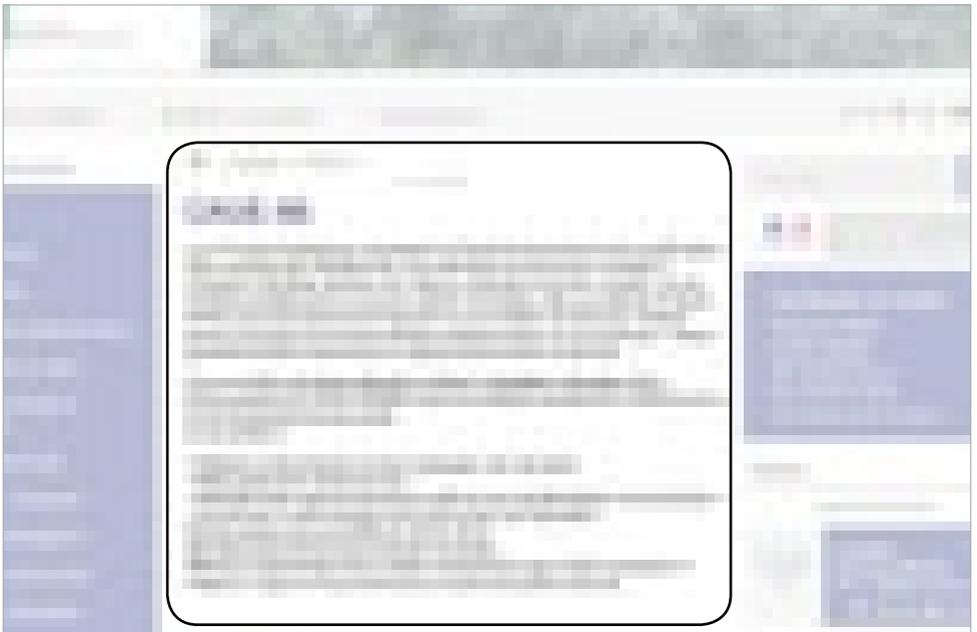
ILS PARLENT DU CAUE ...



Extrait du bulletin municipal de St André



Extrait du bulletin municipal de Torreilles



site de la mairie de Caudiès de Fenouillèdes
<http://bit.ly/1sxbfTa>

PROJET

Dans le but de développer le conseil aux particuliers qui est l'une des missions phares des CAUE, le CAUE 66 a demandé cet été aux communes d'informer les habitants qu'il peut donner des conseils gratuits pour élaborer, réfléchir à tout projet d'aménagement, construction, réhabilitation

- Parution d'un article dans des bulletins communaux à la rentrée

- Page d'information sur le CAUE 66 sur les sites internet des communes et Pays avec un relais sur le site régional des CAUE LR

- Diffusion d'une nouvelle affiche A3 dans les mairies avec diffusion de plaquettes de présentation.

Ces actions seront développées et l'accent sera mis en 2016 sur le conseil aux particuliers.





L'AIDE À LA DÉCISION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Après des communes, des EPCI, associations et autres organismes...

50 BÉNÉFICIAIRES DONT :

- **38** communes soit **17 %** des communes du département
- **5** EPCI
- **7** associations et autres

Le CAUE a mené des actions, tous bénéficiaires confondus, dans les domaines suivants :

- **8** actions réalisées dans le champ du paysage et de l'environnement
- **12** actions réalisées dans le champ de l'architecture
- **14** actions réalisées dans le champ de l'urbanisme
- **16** actions réalisées dans tous les domaines confondus



LE CONSEIL AUX ASSOCIATIONS

QUELQUES EXEMPLES

«L'ASSOCIATION DES VIGNERONS INDEPENDANTS D'ESTAGEL» (AVIN D'ESTAGEL)



Cette association a pour but de faire revivre le petit patrimoine local implanté dans les vignes (grangettes, casots, murettes en pierre sèche...) témoins du passé, et les associer à la valorisation de leurs vins.

L'association des 9 vignerons indépendants d'Estagel a contacté le CAUE 66 pour prendre conseil avant le lancement des travaux de rénovation de ce patrimoine bâti.

Lors de la visite technique sur le terrain avec le CAUE, un certain nombre de sujets ont été abordés :

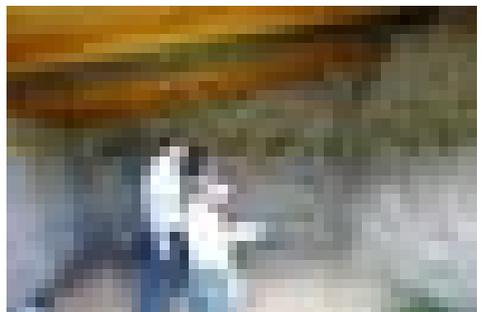
Les techniques de restauration d'un casot.

- L'historique des casots (année de construction, rôle, type construction, les différentes utilisations...)

- Les coûts de rénovation d'un casot (afin de l'intégrer dans le budget prévisionnel)

- Les possibilités de financement, de subvention.

Suite à cette première rencontre, une fiche technique type par casots est en cours d'élaboration, afin de mettre en place éventuellement un programme de rénovation et de réfléchir au projet de l'association dans sa globalité afin de déterminer les priorités et le type de travaux à engager.

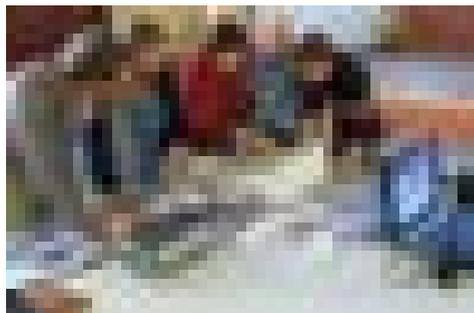


LES ASSOCIATIONS : «LES AMIS DE L'ESPARROU» & «ADDICTERRA»



Ces associations ont organisé en avril 2015, pour la 2ème année consécutive, une journée «portes-ouvertes» au Château de l'Esparrou à Canet-en-Roussillon. L'objectif est de faire découvrir au grand public le parc et le château, conçus en 1890 par Vigo Dorph-Petersen et inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques. Le CAUE a tenu un stand et proposé une visite guidée d'un parc à une trentaine de visiteurs. Ayant obtenu le label «centre culturel de rencontre», l'association des amis de l'Esparrou souhaite travailler avec le CAUE sur la définition d'un projet de réhabilitation et d'aménagement du parc et du château.





LE CONSEIL AUX COMMUNES

Les CAUE sont des associations privées, d'utilité publique ayant acquis, depuis 35 ans, une connaissance de leur département leur permettant de fournir des ressources utiles à chaque élu. Ces derniers peuvent le consulter :

- * **avant de prendre une décision, dans le cadre d'une réflexion préalable et transversale sur l'aménagement global du territoire communal et intercommunal,**
- * **avant et durant la mise en place ou la révision d'un document d'urbanisme ou d'une charte architecturale et paysagère,**
- * **avant de s'engager dans les phases opérationnelles d'un projet,** sur des questions ayant trait au contexte de la collectivité concernée et à la prise en compte d'un maximum de paramètres influents sur le projet.
- * **dans le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un jury.**

Pour résumer, le CAUE ne réalise **ni esquisse de projet, ni plan, ni descriptif ou quantitatif** même succinct ou toute production assimilable à des prestations de maîtrise d'œuvre.

EN 2015 : LE TEMPS CONSACRÉ AUX CONSEILS AUX COMMUNES A ÉTÉ DE 1244 HEURES SOIT 38% DU TEMPS CONSACRÉ AUX MISSIONS.

38 DEMANDES SOIT 17% DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

Ce type de conseil s'exerce (comme pour le conseil auprès des particuliers) en amont des phases de conception, ou maîtrise d'œuvre, et consiste à accompagner les élus (en priorité dans les secteurs démunis de structures techniques) dans :

- leurs démarches de projet d'outils de gestion de territoire (UNESCO, Grand Site, Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD, Plan Local d'Urbanisme PLU, Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine AVAP, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH, Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles PPRNP, Plan de gestion de site, Charte architecturale et paysagère...)
- l'aménagement d'espaces,
- la construction d'équipements,
- la mise en valeur d'éléments de patrimoine...

Le CAUE peut intervenir très ponctuellement ou, suivant l'importance du projet, proposer aux élus d'établir un programme d'actions cohérent (ou note d'enjeux).

Cette note d'enjeux prend en compte :

- les aspects architecturaux, urbains et paysagers et facteurs contribuant à la qualité du cadre de vie dans le respect des identités propres à chaque commune (patrimoine, paysage).
- l'ensemble des démarches administratives envisageables ;
- la participation au choix de professionnels compétents adaptés au contexte ;
- l'animation d'un partenariat d'accompagnement pour la mise en œuvre du projet ou d'une suite de projets.

Il s'agit toujours d'une mission culturelle et technique pour accompagner les décideurs dans une réflexion la plus globale et transversale possible en partenariat avec les autres acteurs compétents.

Il s'agit aussi d'un ensemble d'actions établies (pouvant se décliner dans le temps), menées avec des partenaires-acteurs, dans des domaines qui ne concernent pas exclusivement l'architecture ou le paysage mais aussi des aspects sociaux, économiques, réglementaires en lien avec les nécessités locales...

L'activité de conseil auprès des collectivités suppose aussi que le CAUE soit un organisme référent capable de mettre en œuvre les outils nécessaires et produire une documentation technique propre à contribuer à la qualité des projets et des réalisations.

Sa mission s'inscrit à travers le principe d'intérêt général.

Le CAUE doit se tenir informé de l'ensemble des politiques s'appliquant au plan national, et de celles mises en œuvre localement en lien avec les institutions qui en sont les garantes ou les gestionnaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Chambres consulaires, Fondation du Patrimoine) avec leurs personnels référents.

DOSSIERS TRAITÉS OU EN COURS

LES ANGLES

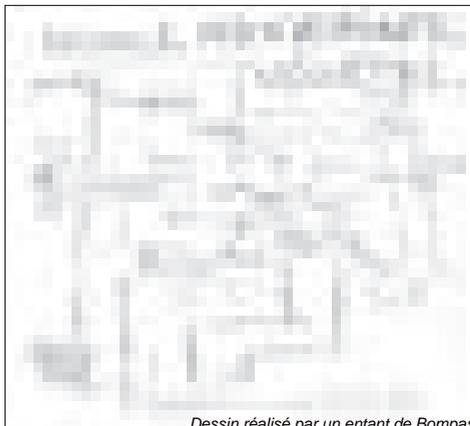


La commune a engagé un processus de discussion ayant pour objectif d'établir des orientations possibles pour la rénovation et mise en valeur de la commune, démarche préalable à la rénovation du PLU.

Le CAUE a été invité à participer à la réunion de la commission d'urbanisme, et à faire partie du groupe de discussion et de délibération en Conseil Municipal. Une sélection des diverses études réalisées dans le passé par le CAUE ont été transmises, notamment dans le domaine de l'urbanisme, études par secteur, étude d'amélioration du centre et étude paysagère.



BOMPAS



Dessin réalisé par un enfant de Bompas

La demande de conseil porte sur l'aménagement d'un labyrinthe de verdure au coeur du parc de Bompas.

Chaque année le conseil municipal des enfants propose un projet à réaliser dans le parc auquel il alloue un budget de 8000€ environ. Le choix des enfants s'est porté cette année sur un labyrinthe de verdure.

Des ateliers avec les enfants ont permis de préciser leur demande : aménagement d'un ou plusieurs coins goûter «tranquille» au coeur du labyrinthe, avec banc et poubelle ; parcours dans le labyrinthe jalonné d'énigmes.

Il y a plusieurs contraintes techniques : croissance rapide des végétaux, structures solides résistantes aux assauts des enfants. La commune souhaite par ailleurs que ce jardin puisse aussi être utilisé par les adultes.

Le conseil du CAUE a porté sur :

- la composition d'ensemble,
- la nature des murs du labyrinthe
- la nature des chemins et la protection des plantations

Différents exemples d'aménagements réussis ont été montrés à la municipalité.

La discussion a été élargie à la requalification du parc. Une démarche de réflexion d'ensemble sur l'évolution du parc et ses connexions avec la ville pourrait être entreprise.

BOULETNERE



Réflexion générale sur extension / modification du PLU

À la demande de la DDTM, les services d'urbanisme de la commune ont demandé l'assistance du CAUE dans la démarche d'élaboration d'un PLU, point fort de l'établissement d'une zone de développement urbain.

Une sélection de documents élaborés par le CAUE a été faite. Elle correspond principalement, d'une part au centre ancien, et de l'autre à divers espaces naturels,...

Le constat de certains problèmes d'inondabilité dans les zones d'extension possibles ayant été fait, une étude des risques a été mise en œuvre, dont les conclusions sont attendues avant d'aller plus avant dans ce dossier.

CAIXAS



Suite à l'annulation récente de la carte communale, la commune doit désormais se référer au RNU (Règlement National d'Urbanisme), les possibilités d'extension de la commune s'en trouvent fortement réduites. La commune n'est pas d'accord avec le nouveau zonage proposé par la DDTM et a donc fait appel au CAUE pour quelques conseils.

L'absence de document d'urbanisme soumet la mairie aux interprétations parfois variables du RNU. Le CAUE a proposé à la mairie une réunion de sensibilisation sur les possibilités qu'offrent les différents règlements d'occupation du sol : RNU, carte communale, PLU, PLUi, éventuellement ZPPAUP. Ont participé à cette réunion les représentants de la mairie, les services de la DDTM, le CAUE et l'AURCa. L'objectif était que la mairie s'oriente en toute connaissance de cause vers une de ces options, tout en réutilisant au mieux le travail déjà effectué pour la carte communale.

CALMEILLES



Suite à l'étude de faisabilité développée par le CAUE en 2012 à la demande de la Mairie et de la Chambre de Commerce des PO pour la création de Bistrot de Pays, ont été remis des documents et informations à l'équipe retenue pour la maîtrise d'ouvrage du Bistrot de Pays suite à un appel à la concurrence :

Analyse : situation en centre ville du bâtiment proposé, conditions, disposition et dimension des salles existantes.

Diagnostic des divers niveaux existants, rez-de-chaussée, 1er niveau, 2ème niveau,...

Recommandations

Une attention spéciale été portée à différentes choses :

- . Conditions techniques : une expertise de la structure doit être faite pour mesurer la solidité des planchers existants non visibles actuellement.
- . Un diagnostic technique doit également être établi.
- . La différence de niveau devra être rendue accessible par l'installation d'une plateforme élévatrice.

CARAMANY

La demande de conseil porte sur la réhabilitation d'un ensemble de gîtes communaux construits dans les années 1980, au nord du bourg, sur l'éperon rocheux qui domine la retenue « le lac de Caramany. »

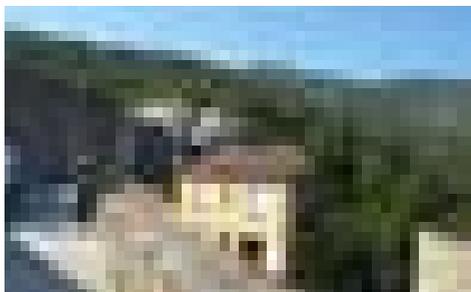
Des 11 gîtes construits à l'origine, seuls cinq ont conservé ce statut. Le bâtiment prévu initialement pour les activités et animations a été transformé

en restaurant et l'un des gîtes a été affecté au logement des restaurateurs. Cinq autres gîtes ont été transformés en appartements locatifs.

Sur un plan paysager, l'ensemble est parfaitement en harmonie avec le village. Les bâtiments furent construits dans les années 1980, à l'emplacement d'anciennes dépendances (cortals) dans l'esprit et en continuité des maisons traditionnelles du village.

Les problèmes d'orientations à la fois à la tramontane et à l'orientation ouest, sont à prendre en compte pour faire évoluer cet équipement.

Il est possible d'améliorer la protection contre ces contraintes en créant des écrans naturels ou artificiels.



Une réflexion plus globale, à l'échelle du village, est peut-être envisageable, comme de considérer l'offre de service dans sa globalité. En plus de la grande tranquillité des lieux ou de la vue sur le lac, quels services peuvent-être apportés aux résidents ?

Préconisations :

- augmentation de la taille des terrasses «suspendues» pour les gîtes en étages ;
- augmentation de la taille de certaines fenêtres par suppression de certaines allèges ;
- protection solaire des terrasses et des façades exposées à l'ouest ;
- rafraîchissement des aménagements, de la décoration et de compléter l'équipement électroménager

COLLIOURE



Sollicité dans un premier temps sur un projet de fleurissement des espaces publics, le CAUE a rencontré à deux reprises élus et techniciens de la commune. Ces échanges, permettant à la municipalité d'exposer ses différents projets et au CAUE de préciser son rôle, ont ouverts plusieurs champs d'accompagnement possibles :

- Transformation de la ZPPAUP en AVAP : une partie du village de Collioure est couvert par une Zone de de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager. Les communes ont l'obligation légale de transformer cette ZPPAUP en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Au-delà de cette contrainte légale, la municipalité souhaite réajuster cet outil qui en l'état, apporte beaucoup de contraintes sans aider réellement à la bonne instruction des permis et au maintien d'une cohérence urbanistique globale.
- Aménagement des espaces publics : une déambulation en compagnie d'habitants souhaitant jardiner les rues du village, a permis de donner quelques conseils pratiques. Une réflexion globale pourrait être engagée sur l'aménagement des espaces publics du village, en particulier du glacis entourant le fort.

Pour compléter la prise de connaissance des projets communaux, la municipalité a prévu d'organiser pour le CAUE une visite de l'ensemble du village en janvier 2016. Cette visite permettra de préciser les modalités d'accompagnement du CAUE tant sur la planification de l'urbanisme, que sur l'accompagnement de projets structurants.

CONAT

Débuté en 2014, le nuancier couleur pour la commune de Conat a été finalisé en 2015.

Le CAUE a proposé à la fois un conseil architectural et une réflexion de mise en valeur de l'ensemble du village (entrées, rues, places, placettes, patrimoine vernaculaire).



CORBÈRE

La commune vient de modifier son PLU. Le CAUE a participé aux comités de pilotage avec tous les services de l'Etat et associations invitées.

Le point central de cette modification est la création d'une nouvelle zone d'extension urbaine en plein centre ville.

La Mairie a sollicité l'assistance du CAUE sur une demande de Déclaration préalable-Lotissements et autres divisions foncières non soumises à permis d'aménager à une période où ce sont désormais les services d'urbanisme de la Communauté de Communes à Ille-sur-Têt qui doivent l'instruire.

Sur la zone où se développe la proposition, une opération d'ensemble a été établie, dont les principes généraux sont : alignement sur la voie et création de stationnement.

Le problème se pose dans la forme et l'imbrication des volumes présents et les particularités développées par la proposition pour se soumettre au règlement.



CORBÈRE/CORBÈRE LES CABANES

Les deux communes souhaitent mettre en place des jardins familiaux sur un site commun : une parcelle irriguée du Riberal, à côté de la station communale de phyto-épuration. Le CAUE a accueilli les élus porteurs du projet pour un premier échange. Des conseils ont été donnés sur la base du guide des jardins familiaux : choix du site, composition d'ensemble de l'aménagement, sollicitation d'un paysagiste concepteur.... Le CAUE a été convié avec l'ensemble des partenaires (CD, FNJFC...) à une réunion publique d'information sur le projet pour les habitants intéressés par une parcelle de jardinage.

Le CAUE a proposé à la commune d'établir un programme préalablement à l'aménagement du site.

CORSAVY



Suite à la démarche de la Mairie pour établir une zone d'extension du village, en lien avec l'Office 66, suivie d'une visite sur place à la demande de la DDTM, le CAUE a été sollicité pour accompagner la commune dans sa démarche. Elle envisage l'aménagement d'un éco-lotissement sur la sortie nord du village.

Un pré-programme avec nombre et type de logements et un plan topographique seront indispensables pour initier la démarche d'établissement d'un cahier des charges en vue d'un concours de maîtrise d'œuvre.

De plus, il sera indispensable d'établir un plan des risques sur la zone concernée.

Nous sommes en attente des données demandées à la commune pour la suite du conseil.



Dans le cadre de la démarche de Contrat de Ville Elne 2014-2020 en cours d'élaboration, le CAUE 66 a organisé une visite de la ville (secteurs concernés par le Contrat de ville) avec les agents du service urbanisme de la ville, la DDTM, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille pour observer et analyser les différentes problématiques de la ville.

La visite a fait découvrir sept places et placettes ou rues élargies, ce qui a permis d'échanger et de se questionner sur les projets de la ville et de comprendre le fonctionnement de ces différents espaces.



Participation en février à la journée Paysage en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la DDTM, la DREAL, le PNR et le STAP

Cette rencontre, sur la commune d'Err, a consisté dans un premier temps à forger, à travers une réflexion libre, une vision et un discours partagés des représentants de l'État (notamment en matière d'insertion paysagère et architecturale du développement urbain) et dans un second temps à apporter à M. le Maire, dans le cadre de l'association de l'État, une déclinaison adaptée de cette vision pour le projet en cours de la 1ère révision du POS en PLU.

L'objectif principal de la 1ère révision du POS en PLU de la commune d'Err est de conforter l'existant.

La commune a pour objectif d'accueillir une cinquantaine de maisons à l'échéance du PLU (soit 10 ans).

ESCARO

Le CAUE a participé au comité de pilotage pour suivre l'avancée de l'étude d'aménagement de la pointe nord du village par un Bureau d'études en paysage et architecture.

Le CAUE a principalement oeuvré à faciliter la communication entre la municipalité, les habitants et le bureau d'étude, en partenariat avec le PNR.



ESPIRA-DE-CONFLENT



La mairie d'Espira-de-Conflent a sollicité l'accompagnement du CAUE pour l'aménagement d'un terrain à l'Ouest du village sur lequel elle envisage plusieurs usages et activités : habitations, «point d'étape» pour les randonnées équestres, pédestres et cyclables, maison culturelle multi-usages, ferme pédagogique, jardins familiaux, éventuellement terrain de sport.

Souhaitant recontextualiser la demande, et élargir la réflexion (intégration du nouveau lotissement, réflexion élargie sur les sentiers de randonnées ...) le CAUE souhaitait faire une visite de la commune avec les élus/habitants afin de faire émerger différents enjeux à partir de plusieurs thématiques : le village dans son paysage (le point de vue du peintre Terrus, les autres cônes de vue sur le village), les entrées dans le village, la traversée du village et les extensions urbaines, le centre « vu du centre ». Cette visite aurait été un préalable à la réflexion sur le projet communal, pour lequel le CAUE avait préparé une présentation intégrant les premiers questionnements et une proposition méthodologique de conduite du projet.

FONTRABIOUSE



Conseillée par la DDTM, la commune a contacté le CAUE pour avoir son avis sur son projet de garage communal implanté en cœur de village, en co-visibilité avec l'église Saint Sébastien.

Située sur l'itinéraire touristique menant à la grotte de Fontrabieuse, la parcelle constitue un espace central dans le village où les habitants se rassemblent pour les festivités (grillades, ...). En outre, celle-ci accueille un petit terrain de pétanque, un arrêt-abri bus, un panneau d'information touristique, un point de collecte des déchets, traités comme une succession d'éléments en bord de la voie publique.

L'enjeu est de ne pas porter préjudice à l'espace public - poumon vert au cœur du village, contigu à la Place par l'implantation du garage et le traitement de ses abords mais au contraire d'élaborer un programme qui préside à la conception et la réalisation de ce nouvel équipement public qui soit l'occasion de valoriser et enrichir cet espace.

L'enjeu étant important, il s'agit de ne pas brûler les étapes du projet. Un rappel de celles-ci accompagné d'un questionnaire visant à aider la commune dans sa programmation a été élaboré par le CAUE.

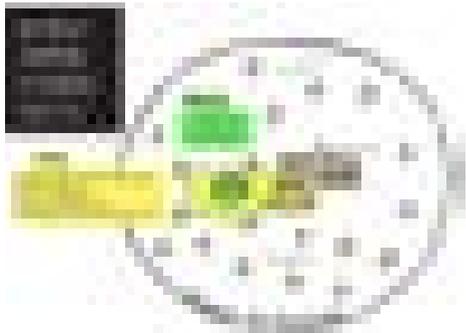
FONT-ROMEU



Dans le cadre de l'élaboration du PLU et du projet de PADD, et avant rencontre avec le conseil municipal, la municipalité a demandé au CAUE les informations nécessaires à l'établissement d'un nuancier couleur.

Une charte sommaire de couleurs ainsi qu'un exemplaire de la plaquette «Les façades et leur mise en valeur», en cours élaboration, ont été transmises.

FOURQUES



Satisfaite des conseils apportés par le CAUE lors de la création de ses sentiers de randonnée, la commune nous a associés à son nouveau projet. Il s'agit de construire une nouvelle école (maternelle et primaire) associée à une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées) sur un terrain en cœur de village.

Après une première prise de contact et visite de terrain, une réunion a été consacrée aux points suivants :

- Accompagnement méthodologique : explication par le CAUE des étapes et intervenants d'un tel projet, en particulier sur les phases de pré-programmation et programmation.
- Découverte de projets exemplaires : échange avec les élus sur les MARPA et écoles visitées et présentation d'autres projets par le CAUE
- Formulation d'un diagnostic et d'enjeux d'aménagement : Point sur l'organisation actuelle du village et les projets de la commune. Etat des lieux du site de projet et formulation des enjeux d'aménagement

Le CAUE propose d'intégrer à l'étude de programmation une réflexion d'ensemble pour reconnecter le site de projet MARPA-école aux quartiers alentours et conforter son rôle de poumon vert du village.



Une réunion spécifique a été organisée avec la directrice de l'école afin d'aborder les points suivants :

- Conduite d'un projet de création d'une nouvelle école (étapes, intervenants...)
- Explication du rôle de l'équipe enseignante aux phases de pré-programmation et de programmation.
- Echange sur les qualités et limites de l'école actuelle et sur les caractéristiques souhaitées pour la future école.
- Echange sur les possibilités, intérêts et limites de la mutualisation.

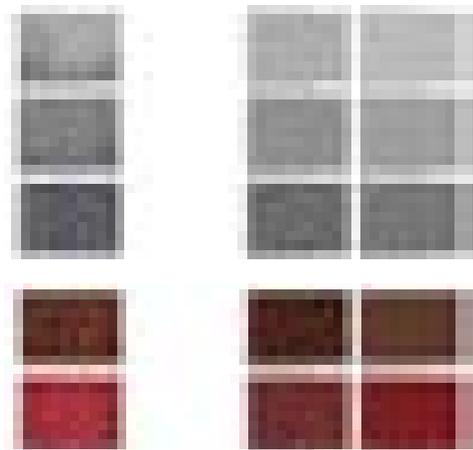
L'accompagnement se poursuit en 2015 dans l'objectif d'aboutir à une définition adaptée de la gouvernance du projet et au recrutement d'un programmiste.



Conseil à la demande de la Mairie pour aménagement et traitement des espaces publics du centre ville.

Traitement spécifique du mobilier urbain, ferronneries, bords de terrassements et rampes et garde-corps des espaces ouverts, places et placettes.

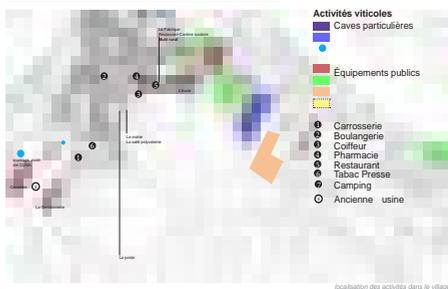
Un conseil particularisé a été demandé pour certaines façades et menuiseries faisant façade dans ces espaces, comme par exemple la couleur des menuiseries de l'église et de ses bâtiments annexes.



Le site d'implantation d'une Zone d'Activités Économiques sur la commune de Latour-de-France, initialement prévu au PLU, est désormais rendu inconstructible par le PPRI. La commune demande conseil au CAUE quand au choix d'un nouveau site d'implantation.

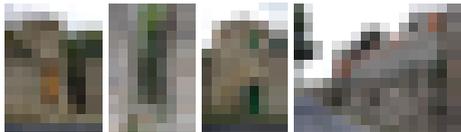
Pour ce faire, le CAUE a proposé aux élus de la aider à définir, plus précisément, les orientations à donner à cette future ZAE afin de bien répondre aux besoins et de rester cohérent avec les perspectives d'évolution, à plus long terme, de l'ensemble de la commune. Une rencontre en mairie avec les acteurs économiques de la commune a permis d'aborder les besoins et orientations possibles de cette ZAE. Dans un second temps, la note d'enjeux réalisée, outre les contraintes liées aux sites pré-sentis, aborde également la question de la mise en valeur du cœur de village.

4. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



5. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Les cabanons de jardin le long de la RD79



Le mur maçonné soutient les jardins en surplomb de la rue, irrigués par le «Rec del Pla». Des abris de jardin y sont intégrés.



La commune d'Ortaffa a sollicité le CAUE pour l'accompagner sur l'aménagement et la gestion de plusieurs espaces publics :

Une première visite dans le village a permis d'avoir un aperçu des atouts paysagers, difficultés rencontrées et sites que la municipalité souhaite faire évoluer.

- requalification en cours de la départementale traversant le village
- difficulté de gestion des pieds d'arbres le long des rues et placettes
- souhait de réaménagement de l'Avenue des Albères et de la place Jean moulin.
- difficulté de gestion des espaces verts des nouveaux lotissements
- souhait de requalification des alentours de l'école et des nouveaux espaces de loisir.

Une seconde rencontre a permis de découvrir plus précisément les principaux espaces publics du centre ancien : place Jean moulin, place du clocher, place du 8 mai 1945, et de questionner sur leur usage actuel et les améliorations possibles.

Pour 2016, le CAUE propose de faire la synthèse des différents éléments discutés sur l'organisation actuelle du centre ancien et les pistes d'amélioration.

Le CAUE propose par ailleurs de traduire en plan schématique les différentes orientations d'aménagement discutées pour la place Jean Moulin.

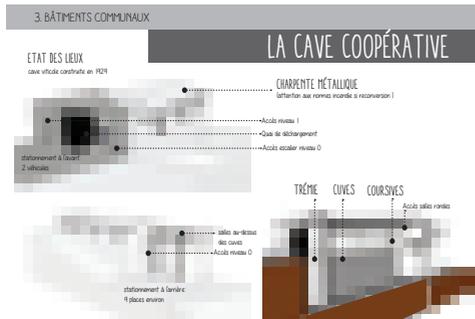
Ces réflexions seront autant que possible menées en coordination avec le Plan des Modes de Déplacements Doux élaboré par un Bureau d'Etudes.



La demande de conseil porte sur l'aménagement de jardins familiaux pour une dizaine d'habitants de la commune. Un terrain appartenant à la commune est pressenti pour accueillir ce projet. L'association de jardiniers, rassemblant une quinzaine de personnes, vient d'être créée. Pour l'instant, la commune n'a pas commencé de travaux. L'objectif est de commencer le jardinage au printemps 2016.

Les conseils du CAUE portent sur le choix de la parcelle, la composition d'ensemble des jardins (taille des parcelles, parcelle pédagogique, nature des limites, espace collectif), et le calendrier du projet.

L'accès à la mairie n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. La commune a deux bâtiments vacants, une ruine au centre et la cave coopérative. Elle souhaiterait étudier leur reconversion. Les élus souhaitent une réflexion sur la question de l'accessibilité. Se pose également la question du type de reconversion adaptée au contexte et aux possibilités financières de la commune des deux bâtiments dont elle a fait l'acquisition. Dans un premier temps, un état des lieux a été réalisé, avec quelques pistes de réflexion et élargissements par rapport aux questions d'aménagement des locaux communaux vacants.



La demande de conseil porte sur la requalification de la place Arago. Après une phase de questionnement élargie des enjeux d'aménagement du village en 2014, le maire a souhaité que le CAUE recentre son accompagnement sur l'aménagement de la place Arago.

Les élus ont cependant conscience que la requalification de la place ne suffira pas à elle seule à renforcer l'attractivité du centre ancien. Le CAUE a donc produit un document synthétisant le fonctionnement et la perception actuelle du centre ancien ainsi que les projets en cours afin de repérer sur carte les espaces et articulations porteuses d'enjeu pour le centre ancien.

Un travail plus approfondi d'analyse a été mené sur la place Arago et ses alentours afin de définir un périmètre cohérent d'intervention et des orientations d'aménagement. Ainsi furent intégrés au projet les alentours de l'église et la rue Arago, avec des degrés de requalification variables. Des orientations ont été discutées puis validées sous forme écrite, de plan et de croquis d'intention.

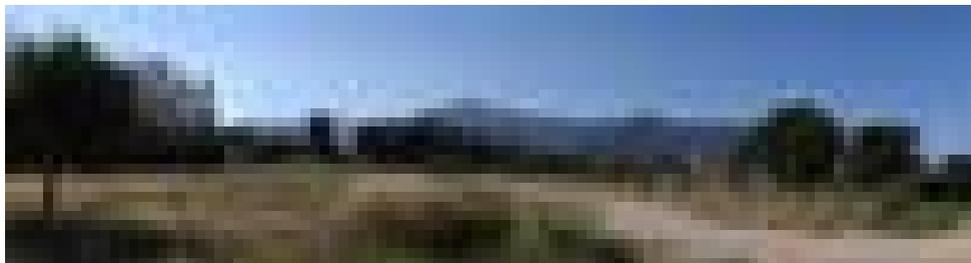
La municipalité a organisé une réunion publique pour questionner et informer la population sur le projet en cours. Cette réunion, à laquelle le CAUE participait, a été très positive.

Une réunion spécifique a permis de clarifier la procédure de recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre et le pré-chiffrage du projet.

Fort de ces étapes préalables, la municipalité souhaite lancer l'appel d'offre pour recruter ses concepteurs au premier trimestre 2016.



SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES



En 2014, la commune a sollicité l'appui de la DDTM et du CAUE pour son projet de nouvelle mairie qu'elle souhaitait construire sur un terrain de 3,5 hectares sur lequel une salle polyvalente était alors déjà en chantier. La commune étant parallèlement en phase d'élaboration de son PLU, le CAUE avait produit alors une réflexion globale afin de mettre en exergue les différents enjeux pour le projet urbain de la commune. L'analyse proposait des «zooms» sur le terrain concerné par le projet, en soulevant les questions posées par la création d'un nouvel équipement à cet endroit (points de vues, connexions piétonnes et viaires, ...).

Une réunion s'est tenue début 2015, afin de clarifier les enjeux du projet de nouvelle mairie et la nécessité de proposer un aménagement de l'ensemble du secteur, de sorte à :

- ancrer la nouvelle mairie dans la vie du bourg : comment en faire un véritable pôle de vie relié au cœur de village malgré la position excentrée du terrain par rapport au village actuel et à ses futures extensions ? comment le projet pourrait-il servir à améliorer le traitement de l'entrée de village (espace de représentation, parvis ?)
- raccrocher la salle polyvalente
- aménager un nouvel espace public avec des équipements à l'échelle d'une commune en expansion
- valorisation paysagère de l'espace (canal, haie de peupliers, vue depuis l'arrivée de la voie verte sur le village, ...)

SAINT-LAURENT-DE-CERDANS

Le conseil municipal a prescrit la révision du plan d'occupation de sols en plan local d'urbanisme.

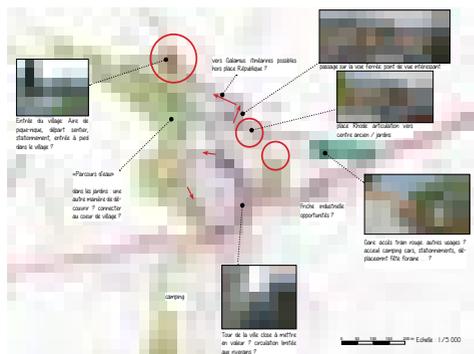
Suite à cette démarche, le CAUE a été sollicité par la DDTM, service chargé de préparer «le porté à connaissance» réglementaire de l'état, pour apporter les dispositions, études ou autres, applicables au territoire de la commune réalisées par notre organisme.

Le CAUE a réalisé en 2010 une analyse sommaire qui a été transmise à la commune.



La commune de Saint-Paul-de-Fenouillet a sollicité le CAUE car elle souhaite réaliser des aménagements sur trois espaces publics du village.

La note d'enjeux réalisée par le CAUE a pour objet d'accompagner la commune vers un projet communal durable et cohérent. Elle s'appuie sur des documents existants et une observation sur le terrain, et a vocation à servir de base à un questionnement et une réflexion partagées entre élus, habitants, partenaires publics et privés.



Débuté en 2014, l'accompagnement de la commune de Salses-le-Château concerne le site de l'anse de la Roquette. Une première phase d'étude visait à :

- asseoir par l'expertise du CAUE et une étude descriptive approfondie, la reconnaissance d'une qualité architecturale, urbanistique et paysagère du site
- l'amélioration des espaces publics et la valorisation du paysage sont des leviers importants pour construire un projet commun et une reconnaissance de l'ensemble du site.
- au delà d'un document papier que constitue la charte, établir un dialogue et être force de propositions sur les solutions possibles de gestion et de valorisation des cabanes et du site.

Peu d'avancée en 2015 en raison des désaccords sur l'évolution du site entre municipalité, associations d'usagers des baraques et services de l'Etat.





La demande de conseil porte sur la réhabilitation des rues du centre historique, et plus particulièrement sur la rue Saint-Jean.

Le CAUE 66, à la demande de l'architecte des bâtiments de France, et à partir de l'étude du «Plan de Rénovation des Hameaux et Villages» réalisée par Florence Babics, Architecte du Patrimoine, avait établi en 2004 une étude de synthèse avec un programme de mise en valeur, et un échéancier d'actions, qui s'étendait de 2004 à 2016.

Premiers constats techniques :

A l'origine, il y a la configuration du site où les principales contraintes fonctionnelles se répartissent entre : l'ensemble de la ville, la forteresse de défense, la Route Nationale et le chemin-de-fer qui suivent la Têt.

La conception, en plan, des espaces urbains et de leur environnement, constitue parfois des contraintes d'aménagement et conflits d'usage communs aux villages anciens : les dessertes (entrées et sorties), le stationnement automobile, les questions d'entretien, les liaisons piétonnes... Les deux artères structurant la ville close, avec un parcours de la porte sud à la porte nord présentent une dégradation importante. L'implantation des commerces, restaurant et autres services, répartis de part et d'autre des deux artères, avec les problèmes d'accessibilité inhérents, en génère d'autres.

Préconisation : La requalification des sols

Avec le revêtement en enrobé, très banalisant, les rues ont perdu de leur charme, lié en grande partie aux ouvrages en marbre rose du passé : caniveaux, rigoles, petits emmarchements, portions de trottoir.

Le CAUE a été sollicité pour l'établissement d'un nuancier couleur dans le cadre de la révision du PLU.

Ce fut le point de départ pour une étude approfondie sur les changements dont la ville a souffert à la suite des différentes modifications des communications majeures, l'arrivée de la voie ferrée, le changement des réseaux de communication, la construction du barrage sur la Têt, la création d'entreprises, ainsi que les obstacles successifs entre ville et fleuve.

Les grandes transformations ont entraîné une perte d'éléments de valeur paysagère évidente aggravée par la disparition d'une grande partie des accompagnements végétaux, en changeant sensiblement la relation du village avec ses abords et spécialement le système d'accès.

La nouvelle route surélevée et la diversité de bâtiments, tant industriels que sportifs ou autres de grande volume, constituent un écran continu. Le centre historique, qui a eu le statut de ville royale, et qui fut puissamment fortifié dans la deuxième moitié du Moyen-Age, a complètement été «noyée» dans l'ensemble.

Un cahier de recommandations, tant architecturales que paysagères, a été établi par le CAUE.



LE CONSEIL AUX EPCI

EN 2015 : LE TEMPS CONSACRÉ
AUX CONSEILS AUX EPCI A ÉTÉ DE
353 HEURES SOIT **11%** DU TEMPS
CONSACRÉ AUX MISSIONS

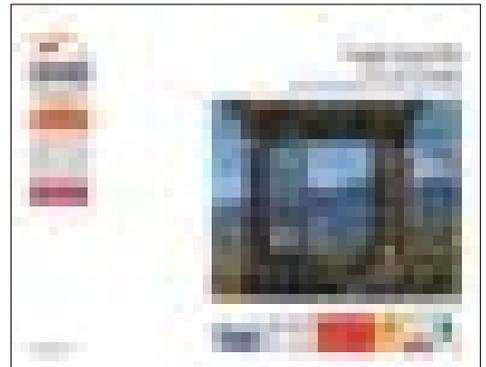
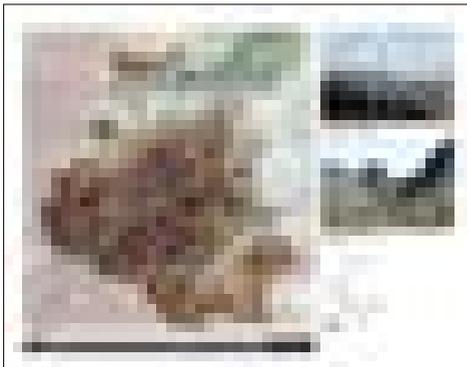
5 DEMANDES

CANIGOU GRAND SITE

Même si le territoire est engagé depuis plusieurs décennies dans une coopération inter-vallée pour la préservation et gestion de son site classé et des flux touristiques convergeant vers ses refuges et sommets, notamment l'emblématique Pic du Canigó, l'approche privilégiée jusqu'alors par le Syndicat mixte du Canigó Grand site (SMCS) a été davantage une approche organisationnelle (plan de circulation), technique (sécurisation des accès, aménagement de parking,...) et ponctuellement la mise en valeur de certains sites. Conscient de l'absence de cohérence entre les sites ou secteurs traités et du déficit de vision stratégique globale et d'outils opérationnels quant à la gestion paysagère de ces espaces, le SMCS souhaitait définir des mesures de gestion du site à court et moyen termes, permettre la réalisation de travaux qualitatifs d'intégration des aménagements existants ou à venir (parking, pistes, refuges, ...) et agir sur l'organisation générale des flux touristiques.

Appuyé par le CAUE, le PNR des Pyrénées-Catalanes, le Pays Pyrénées Méditerranée, le Syndicat Mixte s'est porté candidat à l'appel à projets Plan de Paysage lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en février 2015.

Le CAUE a apporté une forte contribution à l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation du plan de paysage du massif du Canigó et de ses documents annexes. L'appel d'offre a été lancé en décembre 2015 et une première sélection des candidats aura lieu début 2016.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDÉS

La Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes est porteuse d'un projet de Parc Naturel Régional qui s'étendrait sur les Corbières et le Fenouillèdes, à cheval sur les Pyrénées-Orientales et l'Aude.

L'année 2015 fut marquée par la visite de la commission nationale réunissant les rapporteurs du CNPN, du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et de la fédération des PNR. Le CAUE est intervenu à deux reprises sur ce programme de deux jours de découverte du territoire et de ses acteurs :

- Maury

- Vingrau : échange sur les problématiques amenées par les carrières et les éoliennes sur le territoire et les possibilités d'intervention sur ces sujets d'un futur PNR.

ASSOCIATION DU PAYS DE LA VALLÉE DE L'AGLY

L'Association du Pays de la Vallée de l'Agly (APVA) a sollicité le CAUE dans le cadre d'une nouvelle candidature au programme Leader 2014-2020 ayant pour stratégie : «Pour travailler et vivre dans un territoire attractif et solidaire».

Le CAUE s'est investi, depuis de nombreuses années, à travers 131 études portant sur des questions d'agriculture, d'urbanisme, de paysage et de patrimoines et souhaiterait maintenant s'investir sur l'attractivité des centres anciens se trouvant, souvent, dans un état préoccupant ou dans un état d'abandon.

Le CAUE a donc proposé à l'APVA, dans le cadre de sa candidature au programme LEADER, de travailler en partenariat avec d'autres organismes départementaux (ADIL, Habitat & Développement...) pour proposer, dans quelques bourgs du territoire, une réflexion concrète et globale sur des «typologies de réhabilitations» en centres anciens avec des programmes de logements et de commerces.

La formation d'artisans, capables d'intervenir sur le bâti ancien, a également été envisagée dans le cadre d'opérations pilotes pouvant être menées.

Le CAUE s'est donc fortement impliqué dans les divers temps de travail technique mis en place par l'APVA, depuis le début de l'été, tout d'abord dans le cadre de la concertation du «Projet de territoire de la vallée de l'Agly» puis, dans l'élaboration de la candidature LEADER.

En novembre 2015, l'APVA a annoncé que sa candidature avait été retenue et qu'une enveloppe de 1.650.000€ de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) lui avait été attribuée pour cofinancer des projets publics et privés pour les cinq années à venir.

Plusieurs des thématiques validées sont en lien direct avec les missions du CAUE : l'attractivité du territoire, la restauration, la réhabilitation, la mise en valeur et l'animation de ses divers patrimoines, la re-qualification et la revitalisation des centres de villages...

L'APVA a donc constitué un Groupe d'Action Locale (GAL), qui se matérialise par la constitution d'un Comité de programmation, constitué d'acteurs publics et privés. Ce comité aura en charge la mise en œuvre de la stratégie de développement, avec notamment la responsabilité de sélectionner les projets qui correspondent aux objectifs fixés.

L'APVA a donc souhaité pouvoir bénéficier de l'expertise du CAUE pour l'analyse des projets et a proposé à son directeur, d'être l'un des membres titulaires du collège privé du comité de programmation. Trois réunions de ce collège sont prévues annuellement.





INFORMER SENSIBILISER COMMUNIQUER



EN 2015, LE NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES PAR NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION AVOISINE LES **31 000**

30000 VISITEURS ENVIRON LORS DE L'EXPOSITION SUR L'UTILISATION DU LIÈGE DANS L'ARCHITECTURE SUR LE SITE DE PAULILLES

1000 VISITEURS LORS DE NOTRE PRÉSENCE AU CHÂTEAU DE L'ESPARROU

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION / INFORMATION

LE NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES PAR NOS ACTIONS D'INFORMATION AVOISINE LES **580**

PUBLIC SCOLAIRE :

- 128** ELEVES LORS DES INFORMATIONS AUX CLASSES DE PREMIÈRE ET TERMINALE DU LYCÉE ARAGO DE PERPIGNAN SUR LES MÉTIERS DE L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DU PAYSAGE
- 72** ELEVES LORS DES INFORMATIONS DONNEES AU LYCÉE ARAGO SUR LA CARTOGRAPHIE
- 100** ELEVES LORS DES ATELIERS PÉDAGOGIQUES REALISES AVEC DES CLASSES DE PRIMAIRE DE DIFFÉRENTES COMMUNES

PUBLIC PROFESSIONNELS ET ÉLUS :

- 50** PERSONNES LORS DE LA JOURNÉE BIENFAITS DU VÉGÉTAL EN VILLE À SAINT-ANDRÉ, ELUS OU TECHNICIENS COMMUNAUX
- 30** PERSONNES LORS DE LA JOURNÉE D'INFORMATION DES GUIDES CONFÉRENCIERS SUR LE PATRIMOINE XXE DE PERPIGNAN
- 50** PERSONNES LORS DE LA JOURNÉE D'INFORMATION POUR LA CRÉATION DE JARDINS FAMILIAUX EN CERDAGNE-CAPCIR, ELUS OU TECHNICIENS COMMUNAUX
- 50** PERSONNES LORS DE LA JOURNÉE D'INFORMATION DES AGENTS INSTRUCTEURS SUR LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE EN URBANISME
- 100** AGENTS INSTRUCTEURS LORS DES JOURNÉES D'INFORMATION SUR LES SERVICES ET LE FONCTIONNEMENT DU CAUE



SPECTACLE POUR CLASSES DE PRIMAIRE < BRICE ABRAC, ARCHITECTE EN HERBE > ET MISE EN PLACE D'UN ATELIER POP-UP

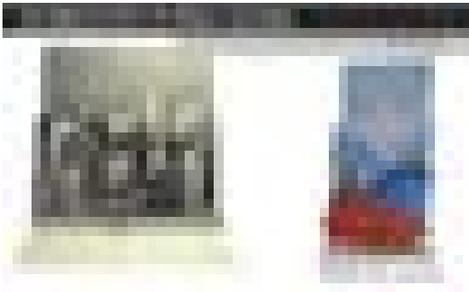
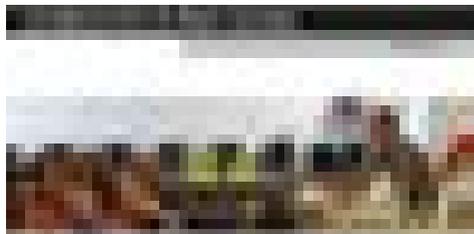
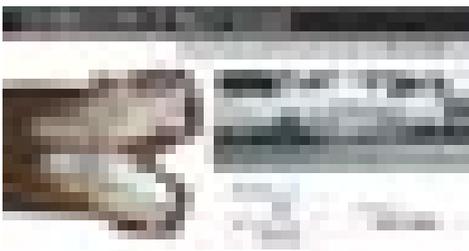
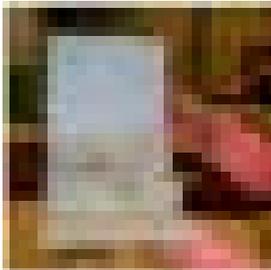
En 2014, le CAUE a confié au Théâtre de la Corneille la création d'un spectacle de théâtre d'objets sur l'architecture qui lui servirait de support à des ateliers de sensibilisation à l'architecture auprès des scolaires. « Brice Abrac, architecte en herbe » raconte l'histoire d'un petit garçon féru d'architecture, très habile à réaliser des maquettes des plus célèbres bâtiments du monde, uniquement à partir d'objets de récupération.

En 2015, ce spectacle a été proposé à des élèves de CM1-CM2 de trois écoles du département : Espira-de-l'Agly, Fourques et Vernet-les-bains.

À l'issue du spectacle, le CAUE a invité les enfants à retrouver les vrais bâtiments présentés au cours du spectacle. Ils ont alors été questionnés sur leur usage de chaque bâtiment, l'époque de sa construction, les matériaux qui le constituent, ce qui en fait la célébrité, ses particularités ...

À Vernet-les-bains, l'atelier s'est poursuivi par la réalisation de pop-up. En s'inspirant du pop-up de New-York présenté dans le spectacle, les enfants ont travaillé sur leur village. Cet atelier a permis aux enfants de se familiariser aux codes de la représentation (perspective, choix des couleurs,...), à la lecture d'un paysage (plans successifs, lignes directrices ...) pour construire et représenter à leur tour.

Par groupe de trois, à partir d'une photo de leur village dans son paysage, ils ont confectionnés deux pop-up : l'un reprenant la photo et servant de «test» et le deuxième offrant une représentation stylisée du village.



INFORMATION DES SCOLAIRES DU LYCÉE ARAGO DE PERPIGNAN

Deux actions de sensibilisation ont été mises en place au Lycée Arago :

- Informations sur les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, aux classes de premières et terminales. Cette intervention suivie d'un questions-réponses, a permis d'informer environ 120 élèves, répartis sur quatre classes de Première et de Terminale.

- Un projet de «Classe Patrimoine» a été créé. Trois classes de seconde, environ 70 élèves ont été initiés, courant novembre, à la représentation en cartes et en plans des villes et de l'architecture à travers l'histoire dans le cadre d'un projet de « Classe patrimoine » sur le centre ancien de Perpignan.

FORMATION DES SERVICES INSTRUCTEURS DE LA DDTM (CLUB ADS)

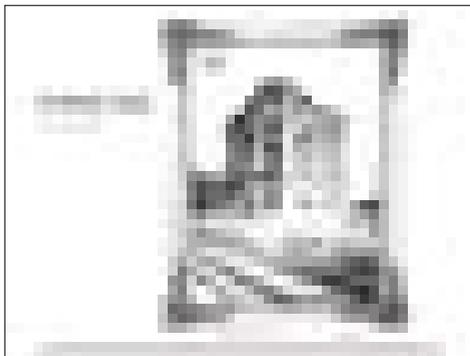
- Information en juin sur les services et le fonctionnement du CAUE, soit, environ, 100 participants réunis à Saint-Laurent-de-la Salanque.

- Participation en octobre à l'animation d'une journée d'information, à Millas, sur la prise en compte du «Paysage» dans les autorisations d'urbanisme. Environ 50 participants.



FORMATION DES GUIDES CONFÉRENCIERS SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DU 20E SIÈCLE

En collaboration avec Ville d'Art et d'Histoire de Perpignan et le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des Vallées Catalanes du Tech et du Ter, 30 guides ont participé à cette formation sur les matériaux et techniques constructives employés au début du 20E siècle dans l'architecture « Art Déco ».



L'intervention du CAUE s'est axée sur les techniques de construction de l'époque, en présentant le vocabulaire et la typologie des ouvrages, les matériaux de construction et leurs origines, les techniques de construction et les spécificités locales, ainsi que la restauration, la réhabilitation et l'avenir de ce patrimoine.

SERVICE ÉDUCATIF DE PERPIGNAN ET VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Réunion d'information par le service éducatif et l'animation du patrimoine de Perpignan auprès des enseignants des lycéens de la ville le 29 avril.

SALON ALTERNATIBA



Le 18 octobre participation du CAUE au salon organisé par l'Association Alternatiba, mouvement citoyen, lancé en 2013, à l'échelle nationale pour valoriser les solutions locales et concrètes qui répondent au dérèglement climatique. Dans cette démarche, Alternatiba organise régulièrement «le Village des alternatives» pour montrer et célébrer toutes les solutions locales et concrètes pour préserver la planète et mieux vivre ensemble. A l'occasion du «Village des Alternatives» à Perpignan, le CAUE 66 a présenté l'exposition Vivre et Construire avec le climat réalisée par l'UR CAUE Languedoc-Roussillon.

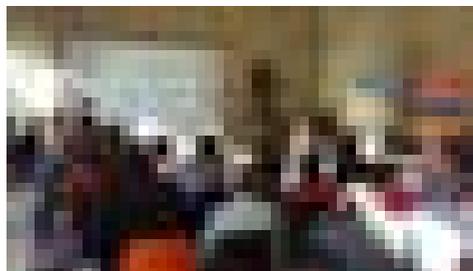
RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DE JARDINS FAMILIAUX EN CERDAGNE

Le CAUE a organisé une réunion d'échange avec 4 communes de Capcir et Cerdagne au sujet de la mise en place de jardins familiaux.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FORÊT

Organisée par le Pays Pyrénées Méditerranée et l'Association If
Le mauvais temps a compromis le bon déroulement de cette manifestation.

JOURNÉE BIENFAITS DU VÉGÉTAL EN VILLE A SAINT-ANDRÉ



Le 8 octobre, le CAUE des Pyrénées-orientales organisait, en partenariat avec l'inter-profession du paysage, la première «Journée des bienfaits du végétal dans les villages» à Saint-André. Rassemblant une cinquantaine d'élus et techniciens des collectivités et de professionnels du paysage, cette journée a eu vocation à présenter les organismes et professionnels pouvant accompagner les communes dans leurs projets. Trois projets locaux ont été présentés par les élus et acteurs les ayant portés :

- la mise en place d'un parc en coeur de village à Saint André,
- le fleurissement des ruelles par les habitants à Evol,
- la protection et la gestion des platanes sur les boulevards de Céret.

L'après-midi, une visite de Saint-André commentée par des experts de l'arbre a permis de donner des clefs pour la valorisation de l'arbre et des espaces verts dans les villages.

Ce fut aussi l'occasion de rappeler ou préciser le rôle du CAUE par rapport à l'ensemble de la filière professionnelle et des élus présents.

Il s'agit d'un programme innovant initié en 2013, de documentaire-fiction sur le web, soutenu par le Ministère de la Culture et la DRAC LR en partenariat avec l'institut Jean Vigo, la media-thèque départementale, les pays d'Art et d'Histoires et de nombreux acteurs locaux comme les pays. L'objectif du projet «Mémoires des Rives» était de partager avec le grand public la culture de l'architecture et du paysage avec des mots simples sur une carte interactive en ligne. A cet effet, le projet qui aurait dû être réalisé par une agence de communication mêlait approche documentaire et fiction. Pour une interaction plus riche avec les lecteurs, un jeu-concours d'écriture aurait permis aux acteurs locaux de faire partager leur propre expérience des territoires. Des épisodes filmés introduisant la fiction ont été réalisés, le premier diffusé à l'institut Jean Vigo. Ce projet subventionné par la Drac a été arrêté en décembre 2015.



Organisée et réalisée par les architectes du CAUE dans le cadre, l'exposition « Le liège, innovation au naturel » a été présentée à la Maison du Site de Paulilles du 18 mai au 19 juillet. L'exposition présente le matériau liège à travers des réalisations dans les domaines du design et de l'architecture. Il s'agit d'un matériau renouvelable qui a une longue tradition et pourrait bien répondre parfaitement aux standards industriels du monde de demain, pour des constructions respectueuses de l'environnement.



ELABORATION D'UN GUIDE DE L'URBANISME DURABLE

Projet porté par la Conseil Départemental en partenariat avec le CAUE, la DDTM et le PNR (en cours depuis 2013).



NI VU NI CONNU : MAISONS SUR MESURE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Cette exposition, réalisée dans le cadre de l'URCAUE, présente un panorama de maisons «sur mesure» neuves ou réhabilitées des cinq départements. D'heureuses rencontres entre des architectes, des habitants et des lieux pour donner des idées à tous.



GUIDE DES INTERLOCUTEURS POUVANT AIDER LES COMMUNES À AMÉLIORER LA PLACE DU VÉGÉTAL

Cette brochure a été éditée dans le cadre de la journée des bienfaits du végétal dans les villages. Elle clarifie pour les élus et techniciens des collectivités :

- le rôle des organismes d'accompagnement CAUE, PNR, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération, FREDON, SYDETOM, ADRAGEV
- les professionnels compétents pour la conception, la mise en oeuvre et l'entretien des espaces plantés, la fourniture de végétaux...

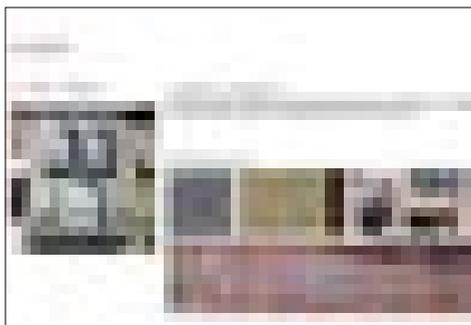
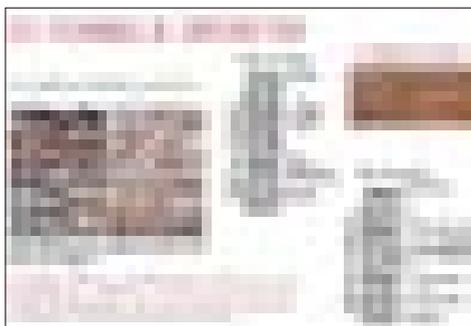
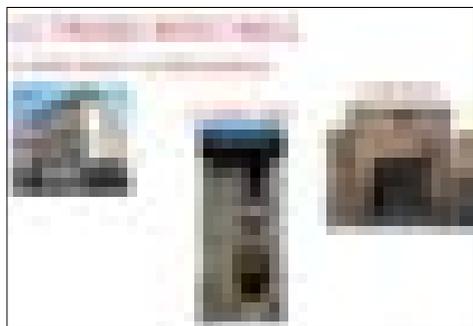
CREATION D'UN COMPTE FACEBOOK POUR LE CAUE 66



En mars 2015, la chargée de communication du CAUE 66 a créé un compte Facebook pour diffuser de façon régulière l'actualité du CAUE, les réseaux sociaux permettant une diffusion au plus grand nombre.

LES FACADES ET LEUR MISE EN VALEUR POUR LE BATI ANCIEN

Cette fiche est un guide pratique et de recommandations pour la mise en couleur harmonisée des enduits et des composants des façades traditionnelles. Elle est actuellement en cours de réalisation pour répondre à la demande des communes et des communautés de communes concernant les opérations d'amélioration de l'habitat entreprises dans les villes et villages du département.





PRETS D'EXPOSITIONS

Le CAUE dispose d'expositions qu'il prête régulièrement soit à des communes, soit à des associations.

Liste des expositions que le CAUE 66 met à disposition gratuitement aux collectivités sur simple signature d'une convention de prêt :

- Profil bois
- Vivre et construire avec le climat
- Agulles & murettes, casots et paysages du vignoble de la Côte Vermeille
- Ni vu, ni connu





PARTICIPATION A DES COMMISSIONS / REUNIONS





PARTICIPATION À DES COMMISSIONS TECHNIQUES, COMITÉS DE PILOTAGE

(AGENDAS 21, JURYS DE CONCOURS, MISE EN ŒUVRE DE DOCUMENTS D'URBANISME, AVAP, PSMV, PLAN CLIMAT, COMMISSION DES SITES...)

Le CAUE peut être consulté dans le cadre de réunions organisées par ses partenaires institutionnels et autres en tant que personne publique associée ou en tant que référent technique. Dans le cadre de jurys, le représentant du CAUE peut participer au vote ou donner un avis consultatif.

BILAN

- * Salses le Château - EHPAD : le CAUE a participé aux différentes étapes du concours de maîtrise d'œuvre
- * Tournée départementale des Villes et Villages Fleuris de Lozère
- * Aménagement des berges de la Têt sur le territoire de l'agglomération Perpignan-Méditerranée
- * Alup Vallée de la Têt – PNR

PARTICIPATION À/OU ANIMATIONS DE(S) RÉUNIONS DE CONCERTATION

BILAN

- * Région service inventaire
- * Région avis sur le tracé de la future ligne TGV : les CAUE de l'Aude et de l'Hérault ont été sollicités par Monsieur le Préfet de Région sur le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan







L'UNION REGIONALE DES CAUE

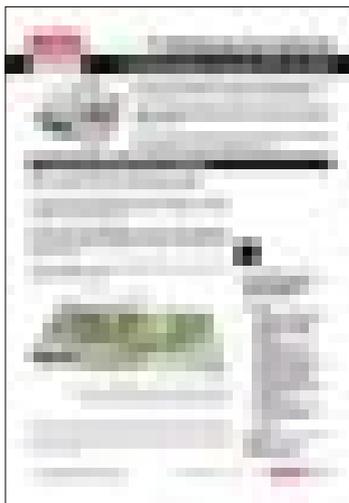


GUIDE DES AUTORISATIONS D'URBANISME/URCAUE

En mai 2014, une notice générale qui explique la démarche à suivre pour les demandes d'autorisations d'urbanisme a été éditée (aspects réglementaires et administratifs de l'acte de bâtir et d'aménager).

L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration de deux fiches pédagogiques :

- le guide pratique « Permis de construire » qui présente les pièces constitutives du dossier
 - le cahier de recommandations pour la « conception et la réalisation de votre projet-Construction neuve » qui propose une méthodologie de projet.
- D'autres fiches pédagogiques sont prévues :
- guides pratiques « Déclaration Préalable » et « Permis d'Aménager »
 - cahiers de recommandations « conception et la réalisation de votre projet-Réhabilitation » et « conception et la réalisation de votre projet-Aménagement »



GESTION SITE INTERNET DE L'UR CAUE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Ouvert depuis octobre 2013, le site internet de l'Union Régionale permet de diffuser toutes les actualités et événements des CAUE de la région. Le CAUE 66 annonce ainsi régulièrement ses conférences et ateliers de sensibilisation. Ce site permet également de mettre à disposition sous forme téléchargeable les différentes fiches techniques réalisées par le CAUE.

Rappel : <http://www.caue-lr.fr>



SEMINAIRE « DÉFINIR ENSEMBLE LA STRUCTURATION RÉGIONALE DES CAUE DE LA NOUVELLE GRANDE RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON/MIDI- PYRÉNÉES »

Sans attendre la création de la région Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon élargie au 1er janvier 2016, les CAUE LR et MP, par le biais de leurs représentants réunis à Sorèze les 6 et 7 juillet 2015, ont scellé leur union. La fusion, c'est maintenant : point de départ d'un processus qui va faire émerger une nouvelle entité régionale au service des territoires.

Les 6 et 7 juillet 2015, 30 membres des CAUE MP/LR ont participé à un séminaire sur le thème «Socle, fondements et visions communes pour un projet de structuration régionale».

Ces journées ont permis de dégager un temps de réflexion nécessaire pour réfléchir à l'avenir des CAUE dans le cadre de la recomposition territoriale. La volonté de se structurer à l'échelle de ce territoire élargi, le 2ème plus important de France par sa superficie, s'est manifestée clairement lors des échanges entre participants au cours de ces journées.

La question ne se pose donc plus de savoir s'il convient, ou non, de fusionner : l'union est actée, et elle va permettre aux CAUE de se doter dans les mois à venir d'une feuille de route afin d'appréhender à un niveau stratégique l'échéance du 1er janvier 2016. Comme nous le savons déjà, tout pousse les CAUE vers une structuration régionale. Sous réserve de revirements législatifs toujours possibles, le contexte national — projet stratégique « Vers un acte II du CAUE » de juin 2014, rapport d'inspection IGAC/CGEDD de novembre 2014, projet de loi NOTRe, projet de loi CAP — privilégie cette voie. Parallèlement, en régions LR et MP, les CROA et autres acteurs importants de la filière (ENSA, organismes de formation, Maisons de l'Architecture, DRAC, etc.) réfléchissent de leur côté à leur propre structuration régionale.

Ce séminaire a mis en évidence le désir d'un avenir commun aux treize CAUE et à l'URCAUE, avec toutes les attentes et les interrogations que cela suppose.

Concrètement, les participants ont été invités à imaginer ce que pourrait être cette nouvelle entité régionale à partir de leur vision tant personnelle que collective. Ils ont donc mené un travail à la fois prospectif et introspectif, à partir des valeurs fondatrices du réseau (humanisme, solidarité, qualité, etc.).

L'objectif du processus qui démarre aujourd'hui est d'ouvrir une voie neuve, attractive, pertinente, qui crée une synergie et un appel d'air pour l'ensemble des CAUE LR et MP.

A l'issue du séminaire de Sorèze, le travail mis en place par une intervenante extérieure, a permis d'élaborer des commissions de travail :

- 1-Accompagnement du processus
- 2-Aller à la rencontre des publics ... et inversement
- 3-Mobilité et mutualisation des compétences
- 4-Gouvernance
- 5-École, Transmission, Université permanente ...

L'étape suivante a eu lieu mi-octobre : l'ensemble des équipes s'est retrouvée à Perpignan pour des Rencontres régionales exceptionnelles, avec un programme qui donnera de fait la priorité à la structuration régionale afin que chacun voit comment il peut contribuer à sa réalisation.

À ce jour, en effet, mise à part la décision d'un avenir en commun, tout reste à écrire et chaque membre des CAUE est invité à partager avec les autres sa propre vision de cet avenir partagé en sollicitant, d'ici les Rencontres, les pilotes des commissions.



LES RENCONTRES DES UNIONS REGIONALES DES CAUE DU LANGUEDOC- ROUSSILLON ET DE MIDI-PYRENEES

Le CAUE66 a accueilli les 12 & 13 octobre 2015 ses homologues des deux unions régionales de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées pour envisager notre avenir commun dans la Future Grande Région.

Ces rencontres constituent une étape d'un processus, envisagé depuis le printemps, concernant l'ensemble des administrations, institutions et professionnels du cadre de vie, en relation, à la fois, avec l'actualité législative (Réforme territoriale avec, en particulier, la création des Futures Grandes Régions) avec la nécessité, pour eux, de repenser leur structuration, leur champ d'intervention, depuis l'échelon national, jusqu'à l'échelon départemental.

L'objet de ces rencontres a mûri sur les bases d'un environnement législatif, en évolution, concernant directement les CAUE :

- loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) par rapport aux transferts de compétences des départements vers les grandes régions ;
 - loi relative à la liberté de création artistique, architecture, patrimoine (loi CAP) concernant la gestion des plateformes de rénovation énergétique et un droit d'agrément pour la formation des élus.
- Si la mise en place de l'organisation en Grande Région est un défi, pour des structures restées longtemps sur un mode de fonctionnement départemental et individuel, elle représente aussi un espoir pour le réseau des CAUE qui pourrait en profiter pour se restructurer à l'instar d'autres organismes.

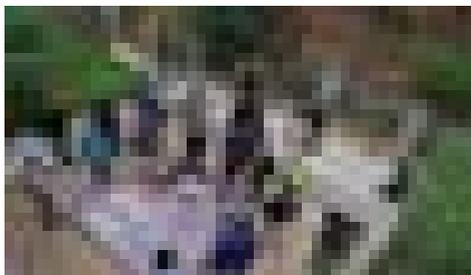
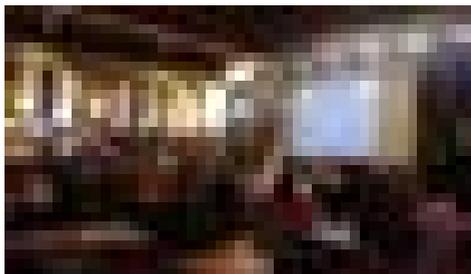
Les équipes des CAUE, leurs dirigeants, en particulier, ont donc, décidé d'anticiper cet événement pour proposer, ensemble, un projet d'avenir plutôt que de prendre le risque d'attendre passivement et de subir une organisation qui, peu ou prou, leur serait imposée.

L'enjeu est très important car il touche notamment à la gouvernance ainsi qu'aux aspects financiers et à la communication qui pourraient, à l'avenir être gérés dans une structure régionale.



Envisager, anticiper l'avenir des treize CAUE et des deux unions régionales, dans le cadre de la recomposition territoriale, avec une nouvelle organisation administrative, de nouveaux interlocuteurs, et probablement, à terme, une nouvelle organisation de nos structures départementales et régionales, au service de ce nouveau grand territoire - le deuxième plus important de France, par sa superficie - nous est apparu à tous une nécessité.

Ces rencontres ont réuni environ 90 personnes à Perpignan le premier jour et sur le Site de Paulilles le second jour.





DOCUMENTATION





BILAN 2015

ORGANISATION

Depuis la création du CAUE, il n'existait pas de méthode de gestion partagée de la documentation. Depuis l'arrivée du nouveau Directeur, il a été décidé de mettre en place une méthode de classement simple mais rigoureuse, afin de rendre chaque type de documentation accessible à ceux auxquels elle est destinée et d'éviter que chacun ne s'isole dans son système de rangement, en perdant du temps, comme c'était le cas jusqu'alors.

L'idéal serait de pouvoir disposer d'une véritable base de données pour gérer l'ensemble de la documentation du CAUE de façon efficace.

ACQUISITIONS DE LIVRES, ABONNEMENTS

Comme pour le reste de la bibliothèque, les ouvrages sont consultables sur place et sur demande.

Le CAUE est également abonné à quelques revues, au journal local et à l'Agri.

PROJET 2016

En 2016, le CAUE souhaite accueillir un stagiaire pendant quelques mois pour mettre en place une base de données et ainsi rendre accessible la documentation du CAUE par toutes les méthodes et outils traditionnels et actuels à la fois pour l'équipe technique du CAUE et, en accès réservé, pour différents types de publics (particuliers, collectivités, professionnels, réseau CAUE...).





FORMATION





BILAN 2015

- Le CAUE 66 n'a pas proposé de formation en 2015.

- A l'initiative du directeur du CAUE 66, une rencontre a eu lieu en avril au CAUE de Carcassonne avec tous les techniciens des CAUE du Languedoc-Roussillon afin d'échanger sur les méthodes de chacun en matière de conseil aux particuliers et aux collectivités.

- La paysagiste du CAUE a suivi une formation organisée par la Fédération Nationale des CAUE à Paris intitulée Cycle d'évolution professionnelle « Membres des équipes CAUE », dont les objectifs étaient les suivants :

- Savoir mener des entretiens d'accompagnement.
- Savoir adopter des stratégies d'accompagnement tant pour les particuliers que les institutionnels, en utilisant l'esprit du conseil CAUE.
- Savoir piloter un projet dans un environnement complexe.

La formation, qui s'est tenue en 4 sessions de 2 jours répartis entre mars et septembre 2015, s'est avérée très enrichissante.





VISITE DE MADAME LA PREFETE





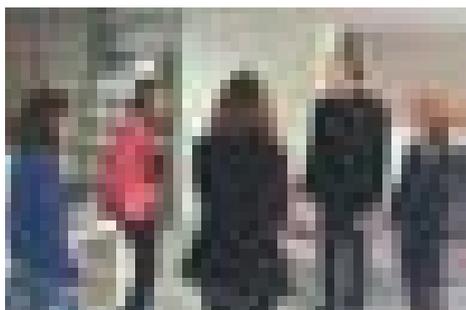
VISITE DE MADAME LA PREFETE A L'ADIL 66 ET CAUE 66



Madame la Préfète, Josiane Chevalier, a consacré la matinée du 9 novembre 2015 à la visite de l'ADIL 66 et du CAUE 66, à la demande de Toussainte Calabrèse, Présidente de ces deux structures.

Chaque structure a présenté à Madame la Préfète son fonctionnement, les retours d'expériences sur les actions menées et les actions et projets à venir :

- sensibilisation dans les écoles (CM1-CM2) sur les métiers de demain, projet prévu pour mars-avril 2016
- journée du logement en collaboration avec le pôle logement du Département et l'ADIL : de la rue au logement durable / intégration solidarité / santé
- projet de réhabilitation des centres anciens en collaboration avec Habitat & Développement 66, ADIL, AURCA, DDTM, Département : du juridique au technique. Analyse de faisabilité / exemples concrets
- projet de «Maison de l'Habitat»





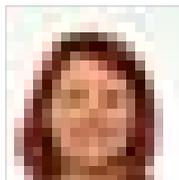
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT DU CAUE



TOUSSAÏNTE CALABRESE
Vice-Présidente du Conseil
Départemental,
Conseillère Départementale

MEMBRE DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

- * Charles CHIVILO
Conseiller Départemental La Vallée de l'Agly (15), Président de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et Maire de Maury
- * Robert GARRABE
Conseiller Départemental Vallespir Albères (17), Maire de Saint Jean Pla de Corts
- * Edith PUGNET
Conseillère Départementale Les Aspres (01)
- * Martine ROLLAND
Conseillère Départementale Vallespir Albères (17)
- * Marie-Pierre SADOURNY
Conseillère Départementale La Plaine d'Illibéris (12)

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

- * Francis CHARPENTIER
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- * Jean-Marc HUERTAS
Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France)
- * Michel ROUQUETTE
Directeur Académique des Pyrénées-Orientales

PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

- * Michel GUALLAR
Président de la Chambre d'Agriculture
- * Pierre TRONCHON
Ancien directeur de l'Ecole d'Architecture de Montpellier

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

- * Bernard CABANNE
Architecte urbaniste
- * Marie-Adèle GUILPAIN
Ingénieur paysagiste, Présidente régionale de la FFP
- * Ghislaine NICOLAU-NADAL
Ordre des Architectes
- * Alicia ORTIZ
Architecte-urbaniste-paysagiste

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- * Francis MANENT
Maire de Saint André
- * Denis NOUGUE
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pyrénées-Orientales (C.A.P.E.B)

REPRÉSENTANT ÉLU PAR LE PERSONNEL DU CAUE

- * Pascale MIRALLES
Assistante de Direction au CAUE



L'ÉQUIPE TECHNIQUE





L'ÉQUIPE

DIRECTEUR

STÉPHANE VALLIERE
Directeur
Conseiller en architecture



ADMINISTRATION

PASCALE MIRALLES
Assistante de Direction



EQUIPE TECHNIQUE

GUILAUME BOUNOURE
Conseiller en architecture



CHLOÉ GENEVAUX
Conseiller en architecture



ASUNCIÓN NAVARRO
Conseiller en architecture



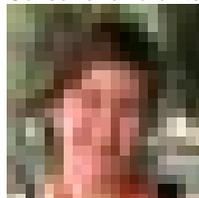
CORINNE CHOZNACKI
Géologue



LAURENCE MONDON
Géographe-cartographe



AUORE WINZENRIETH
Conseiller en architecture



MARINE CRESSY
Conseiller en paysage





DEMENAGEMENT DU CAUE DANS DE NOUVEAUX LOCAUX

Suite au souhait du Conseil Départemental de vendre le bâtiment dans lequel le CAUE était logé, rue du Théâtre, il a fallu trouver de nouveaux locaux.

Notre volonté a été de trouver un local au centre ville de Perpignan, au rez-de-chaussée et avec une vitrine, pour une plus grande visibilité.

Après de longs mois de recherche, notre choix s'est porté sur un local situé 11 rue du Bastion Saint François, non loin de la Poste centrale.

Depuis juin 2015, le CAUE vous accueille donc dans ses nouveaux locaux.



« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Extrait de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
11 rue du Bastion Saint François 66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 12 37 / Fax : 04 68 34 80 90
contact@caue66.fr / www.caue66.fr

